Les méditations d'Ibn Al-Qayyim

Par l'imam Ibn Al-Qayyim Al-Jawziyya

Comment tirer profit du Coran

Si tu veux tirer profit du Coran, tu dois le réciter et l'écouter de tout ton cœur, tendre l'oreille et considérer que c'est à toi que s'adresse Celui qui parle. C'est une parole émanant de Lui, qui t'est adressée et qui a été transmise par Son Prophète salla allahou aleyhi wa salam. Allah azawajel dit :

« Il y a bien là un rappel pour quiconque a un coeur ou prête l'oreille (aux versets d'Allah) lorsqu'il est présent. »

Sourate Qâf, verset 37

Ce verset montre de la manière la plus concise, la plus claire et la plus évidente que le plein effet (du Coran) nécessite :

- (L'existence) préalable (d'une parole) influente,
- Un réceptacle prompt à l'accepter,
- Une condition nécessaire pour que (cette parole soit suivie) d'effet,
- Et la levée de tout obstacle

Sa Parole **« Il y a bien là un rappel »** fait référence à tout ce qui a précédé du début de la sourate jusqu'à ce verset, et c'est là la parole influente.

Sa Parole **« pour quiconque a un cœur »** désigne le réceptacle prompt à accepter (cette parole), et il s'agit du cœur vivant qui reconnaît Allah, comme Allah azawajel dit :

« Ceci n'est qu'un rappel et un Coran clair, afin qu'il avertisse celui qui est vivant »
Sourate Yâ-sîn, versets 69 et 70

C'est à dire celui dont le cœur est vivant.

Sa Parole **« ou prête l'oreille (aux versets d'Allah) »** indique qu'il dirige son ouïe et tout son sens auditif vers ce qu'on lui dit, c'est là condition pour que la parole soit suivie d'effet.

Sa Parole : **« lorsqu'il est présent »** indique que son cœur est présent et non absent.

Ibn Qutaybah a dit : **« Il s'agit de celui qui a écouté le Livre d'Allah, d'un cœur présent, avec compréhension, sans insouciance ou oubli. »** [Gharîb Al-Qur'ân, Page 419]

(Cette partie du verset) indique l'obstacle qui peut empêcher l'effet de cette parole qu'est insouciance du cœur, de l'absence de raisonnement, de considération et de réflexion sur ce qui lui est dit.

Si sont réunis : (la parole) influente - le Coran -, un réceptacle prompt à l'accepter - le cœur -, une condition nécessaire - prêter l'oreille -, et la levée de tout obstacle - l'insouciance du cœur concernant le sens de cette parole et son occupation par autre chose - , l'effet se produira et l'on pourra tirer profit (de la lecture) du Coran et se rappeler (d'Allah).

Si quelqu'un avance : « Si (cette parole) n'a d'effet qu'en réunissant toutes ces conditions, pourquoi Allah a t-Il utilisé la conjonction "ou" au lieu de "et" dans Sa Parole : **« ou prête l'oreille (aux versets d'Allah) ».** »

Le contexte aurait voulu qu'on utilise "et" qui marque la jonction et non "ou" qui marque l'alternative ?"

Nous répondrons en disant que c'est une bonne question, dont la réponse est que cette conjonction "ou" s'applique différemment en fonction de la situation de celui à qui elle s'adresse (celui qui récite ou écoute) :

Certains ont un cœur vivant, conscient, (toujours) sur la saine nature. S'ils pensent et réfléchissent avec le cœur et la raison, ceux-ci reconnaîtrons l'authenticité du Coran. Leur cœur attestera des informations que le Coran contient, et la parole d'Allah atteignant le cœur sera une lumière pour eux venant s'ajouter à la lumière de la saine nature (déjà présente). C'est là la description de ceux dont Allah azawajel dit :

« Et ceux qui ont reçu le savoir savent que ce qui t'a été révélé, de la part de ton Seigneur, est de vérité »

Sourate Sabâ, verset 6

« Allah est la Lumière des cieux et de la terre. Sa lumière est semblable à une niche où se trouve une lampe. La lampe est dans un cristal, et ce cristal ressemble à un astre brillant ; son combustible vient d'un arbre béni : un olivier qui n'est ni d'Orient ni d'Occident dont l'huile semble éclairer sans même que le feu ne la touche. Lumière sur lumière. Allah guide vers Sa lumière qui Il veut. Allah propose aux hommes des exemples et Allah sait tout. »

Sourate An-Nûr, verset 35

Il s'agit de la lumière de la révélation qui vient s'ajouter à la lumière de la saine naturel, et c'est l'état de celui dont le cœur est sain, vivant et conscient.

Nous avons déjà évoqué les secrets et les leçons que ce verset contient dans notre livre. "*Ijtimâ Al-Juyûsh Al-Islâmiyyah alâ Ghazw Al Mu attilah wa-l-Jahmiyyah.*"

Celui dont le cœur (est vivant) lie son cœur aux sens du Coran, et les récitera alors par cœur comme s'ils y avaient été gravés.

D'autres ne sont pas totalement prêts, n'ont pas une pleine conscience et une vie parfaite du cœur. Ce type d'individu aura besoin d'un témoin qui lui fera distinguer le vrai du faux. Il n'a pas atteint (le même degré) de vie, de lumière du cœur et de pureté de sa nature saine que celui dont le cœur est vivant et conscient. La voie qu'il doit emprunter pour être guidé est d'écouter attentivement la Parole (d'Allah), de méditer, réfléchir, et raisonner sur se sens. Ainsi il saura qu'elle est la vérité.

Le premier est comme celui qui voit de ses propres yeux ce vers quoi on l'appelle et ce dont on l'informe.

Le deuxième est comme celui qui connaît avec certitude la véracité de Celui qui l'informe et dit : "Ce dont il m'informe me suffit" ainsi il atteint des degré de la foi (*Imân*).

Le premier, lui, atteint le degré de bienfaisance (*Ihsân*), il parvient au degré de certitude et son cœur s'élève plus encore jusqu'au degré de la certitude absolue.

Quant au second il a cette croyance ferme qui lui a permis de sortir de la mécréance et d'entrer en islam.

La certitude absolue est de deux types : l'une dans ce monde, l'autre dans l'au-delà.

Ici-bas, la certitude absolue est liée au cœur de la même manière que le témoignage est lié à l'œil. Les choses de l'Invisible dont les prophètes nous ont informés seront vues par la vision réelle (l'œil) dans l'au-delà et par le discernement (la réflexion) dans ce monde. Et dans les deux cas, il s'agit d'une certitude absolue.

Les signes d'Allah ta'ala dans la Création et la Révélation

Le Seigneur appelle Ses serviteurs à Le connaître à travers deux voies :

- **La première** : contempler les effets de Ses actes (la Création)
- **La deuxième** : réfléchir sur Ses signes et méditer.

Les premiers sont donc des signes sensibles (matériels), et les seconds des signes récités (la Révélation) et intellectuels.

Le premier type de signes est évoqué dans sa Parole :

« Dans la création des cieux et de la terre, l'alternance de la nuit et du jour, le navire qui vogue en mer chargé de choses profitables aux gens, l'eau qu'Allah fait descendre du ciel et par laquelle Il redonne la vie à la terre une fois morte et sur laquelle Il disperse des animaux de toute espèce, la variation des vents, des nuages soumis entre ciel et terre, il y a des signes pour des gens qui raisonnent. »

Sourate Al-Baqara, verset 164

« Dans la création des cieux et de la terre, l'alternance de la nuit et du jour, il y a certes là des signes pour les doués d'intelligence. »

Sourate Al-Imran, verset 190

Et les versets en ce sens sont très nombreux dans le Coran.

Le deuxième type de signes est évoqué dans Sa parole :

« Ne méditent-ils donc pas sur le Coran ? S'il provenait d'un autre qu'Allah, ils y trouveraient de nombreuses contradictions ! »

Sourate An-Nisâ, verset 82

« Voici un Livre béni que Nous t'avons révélé, afin qu'ils méditent sur ses versets et que Les doués d'intelligence réfléchissent ! »

Sourate Sâd, verset 29

Et les versets en ce sens dont également très nombreux.

Les effets des actes (la Création) sont la preuve de l'existence des actes, qui eux-mêmes prouvent l'existence d'attributs. L'effet d'un acte prouve l'existence de l'auteur de cet acte, ce qui implique son existence, sa capacité, sa volonté et sa science, car il est impossible qu'un acte volontaire naisse du néant ou d'un être existant dépourvu de toute capacité, vie, science et volonté.

Il y a également dans la Création, diverses spécificités qui prouvent la volonté de l'Auteur, car Son acte n'est pas naturel, de sorte qu'il ne se produise qu'une seule fois sans se répéter. Ce que l'on trouve dans la Création comme :

- bienfaits, sagesse, et nobles objectifs prouve Sa sagesse
- bénéfices, bienfaisance, et bien prouve Sa miséricorde
- force, vengeance et châtiment prouve Sa colère
- générosité, affabilité et soin prouve Son amour
- humiliation, éloignement et abandon prouve Sa haine et Son mépris
- le cheminement d'une chose de son plus bas niveau d'imperfection et de faiblesse vers sa complétude et réalisation indique l'avènement de la Résurrection
- les différents états des plantes, des animaux et du cheminement des eaux indique la possibilité de la Résurrection
- l'apparition des conséquences de la miséricorde et des bienfaits sur Sa création prouve la véracité des prophéties
- les caractéristiques complémentaires sans lesquelles les actes et les choses seraient imparfaits montrent que Celui qui accorde ces caractéristiques est plus en droit de les mériter...

Les effets de Ses actes sont donc des preuves les plus éclatantes de l'existence de Ses attributs et de la véracité de ce dont nous ont informés les prophètes à Son sujet. La Création vient donc confirmer et attester de la véracités des signes récités (La Révélation) et attirent notre attention sur la possibilité de tirer des preuves de l'existence et des attributs d'Allah ta'ala dans la Création.

Allah ta'ala dit :

« Nous leur montrerons Nos signes dans l'univers et en eux-mêmes, jusqu'à ce qu'il leur apparaisse clairement que ceci est la vérité. »

Sourate Fussilat, verset 53

C'est à dire que le Coran est vérité. Allah ta'ala nous informe ici qu'Il fera nécessairement voir aux mécréants certains de Ses signes matériels, et ceux-ci leur prouveront que Ses signes révélés sont la vérité. Puis Il nous informe du caractère suffisant de Son témoignage pour prouver la véracité de ce dont Il informe, à travers les indices et les preuves évidentes qu'Il a établis pour prouver la véracité de Son Prophète salla allahou aleyhi wa salam.

Ses signes matériels témoignent de Sa véracité, et Lui-même témoigne, à travers Ses versets, de la véracité de Son Prophète salla allahou aleyhi wa salam.

Allah ta'ala témoigne donc en même temps que l'on témoigne pour Lui, Il est une preuve en même temps qu'Il est Celui pour lequel on apporte une preuve. Ainsi, Il est une preuve de Sa propre personne.

Certains sages ont dit : "Comment demander une preuve de l'existence de Celui qui m'est une preuve pour toute chose ? Pour toute preuve de Ses existence que je pourrais demander, Son existence même est une preuve évidente encore." C'est pour cette raison que les Prophètes ont dit à leurs peuples :

« Leurs messagers dirent : "Y-at-il un doute au sujet d'Allah, Créateur des cieux et de la terre ? »

Sourate Ibrahim, verset 10

Il est plus connu que toute chose connue et plus évident que toute preuve, et les choses ne sont en fait connues qu'à travers Lui, cependant qu'Il est connu à travers elles, par l'observation, le raisonnement sur ce qu'Il fait et institue.

L'unicité dans l'invocation pour chasser la peine

On rapporte dans Al-Musnad et Sahîh Abî Hâtim, d'après 'Abd Allah ibn Mas'ud *-qu'Allah l'agrée-*, que le Prophète salla allahou aleyhi wa salam a dit : **« Aucun serviteur n'est atteint d'angoisse ou de tristesse et ne dit : "Ô Allah ! Je suis Ton serviteur, fils de Ton serviteur, fils de Ta servante, mon toupet (la base des cheveux sur le front) est dans Ta main. Ton jugement s'accomplit sur moi, et en toute justice ce que Tu m'as décrété se réalise. Je T'implore par tous Tes Noms, par lesquels Tu T'es nommé, que Tu as révélés dans Ton Livre, que Tu as enseignés à l'une de Tes créatures, ou que tu as gardés secret dans la science de l'Invisible auprès de Toi, de faire du Coran l'ondée printanière de**

mon cœur, la lumière de ma poitrine, la dissipation de ma tristesse et la fin de mes angoisses et soucis" sans qu'Allah ne fasse disparaître ses soucis et son angoisse et ne les remplace par de la joie. » [Rapporté par Ahmad et d'autres. Authentifié par Al-Albanî dans As-Sahîhah (1/383/199).]

Ce hadith grandiose comprend des éléments (importants) concernant la connaissance, l'Unicité et la Seigneurie d' Allah ta'ala parmi lesquels :

- Celui qui prononce cette invocation débute sa demande en disant :

« Je suis Ton serviteur, fils de Ton serviteur, fils de Ta servante, » et cela inclut tous ses ancêtres en commençant par ses parents jusqu'à Adam et Hawwa aleyhim wa salam. Ainsi il flatte Allag ta'ala et s'humilie devant Lui, reconnaissant que lui et ses ancêtres ne sont que les esclaves d'Allah. Le serviteur n'a pour lui que la porte de son Maître, Ses bienfaits et Sa bienfaisance. Si son Maître le néglige et l'abandonne, il périra et personne ne pourra lui être d'aucun secours ou réconfort, au contraire il se perdra de la pire des manières.

Ainsi, le serviteur reconnaît : je ne peux me passer de Toi serait-ce le temps d'un clin d'œil, et je ne peux chercher secours et refuge qu'auprès de mon Seigneur dont je suis l'esclave. Il reconnaît sa servitude, le fait qu'il soit dirigé, soumis aux ordres et interdictions d'Allah azawajel et ne peut agir que dans le cadre de cette Seigneurie et non de sa seule volonté. Seuls les rois et les hommes libres peuvent agir selon leur volonté propre, quant aux serviteurs, leurs actes sont liés à la seigneurie, ils sont assujettis par l'obéissance et liés à Allah azawajel par une relation d'appartenance, comme Il dit dans Sa Parole :

« Sur Mes serviteurs, tu n'auras aucune autorité »

Sourate Al-Hijr, verset 42

« Les serviteurs du Tout Miséricordieux sont ceux qui marchent humblement sur terre et qui, lorsque les ignorants s'adressent à eux, disent : "Paix". »

Sourate Al-Furqân, verset 63

Quant aux autres créatures, elles sont soumises à la Domination et la Seigneurie d'Allah. Elles lui sont naturellement attribuées de la même manière que l'on attribue l'ensemble des maisons à Allah azawajel car elles font toutes parties de Son Royaume. Les croyants eux, sont liés à Allah ta'ala par une relation particulière d'appartenance honorifique, comme celle qui lie Allah à la Maison sacrée, à Sa chamelle[1], à Sa Demeure qui est le Paradis, ou comme la relation Le liant à l'assujettissement de Son Messager par Sa Parole :

« Si vous avez un doute sur ce que nous avons révélé à Notre serviteur »

Sourate Al-Baqarah, verset 23

« Gloire et pureté à Celui qui fit voyager Son serviteur (Muhammad) »

Sourate Al-Isrâ', verset 1

[1] Chamelle miraculeuse du peuple de Thamûd.

« Et quand le serviteur d'Allah se mit debout pour L'invoquer, ils faillirent se ruer en masse sur lui »

Sourate Al-Jinn, verset 19

Le sens véritable de sa parole **« Je suis Ton serviteur »** est l'attachement à sa servitude dans l'humiliation, la soumission et le retour, l'obéissance aux ordres de Son Maître, l'éloignement de Ses interdictions, son besoin permanent vis-à-vis de Lui, son imploration, la recherche d'aide auprès de Lui, la confiance qu'il place en Lui, le secours et le refuge qu'il cherche en Lui, et le fait que son cœur ne s'attache à aucun autre que Lui en ce qui concerne l'amour, la peur et l'espoir.

La phrase **« Je suis Ton serviteur »** recèle aussi les significations suivantes :

- Je suis un serviteur de tout point de vue : jeune ou âgé, vivant ou mort, obéissant ou désobéissant, préservé ou éprouvé, par mon âme, mon cœur, ma langue et mes membres.
- Mes biens et ma personne T'appartiennent, car le serviteur et tout ce qu'il possède appartiennent à son maître.
- C'est Toi qui m'a accordé tous les bienfaits que je possède, et tout cela n'est que le bienfait que Tu accordes à Ton serviteur.
- Je n'utilise les biens que Tu m'as accordés et ma personne que selon Ton ordre, de la même manière que le serviteur ne peut le faire qu'avec la permission de son maître. Je ne possède pour moi-même ni tort, ni bien, ni mort, ni vie, ni retour.

Celui qui réalise toutes ces conditions a dit **« je suis Ton serviteur »** en toute vérité.

Puis il dit **« mon toupet est dans Ta main »**. C'est-à-dire que c'est Toi qui me diriges come Tu le veux, et je ne peux me diriger seul.

Comment pourrait se diriger seul celui dont l'âme est dans la Main de son Seigneur et Maître, dont le toupet est dans Sa Main, dont le cœur est entre deux de Ses doigts, et dont la vie et la mort, le succès et la perte, le salut et l'épreuve reviennent à Allah ta'ala ? Le serviteur ne possède rien de cela, au contraire il est sous l'emprise de son Seigneur plus encore que ne l'est l'esclave faible et méprisable. Son toupet est dans la Main de Celui qui le gouverne, le domine et le possède, il est sous Sa direction et Sa domination, et plus encore que cela !

Lorsque le serviteur réalise que son toupet et les toupets de tous les serviteurs sont dans la seule Main d'Allah et qu'Il les dirige comme Il veut, il ne craint plus (les créatures), n'espère rien d'elles et ne les considèrent pas comme ayant quelque pouvoir. Au contraire, il les voit comme des serviteurs dominés, dirigés, qui sont gérés et administrés par autrui.

Celui qui réalise ces choses en lui-même verra sa grande pauvreté et son besoin constant vis-à-vis de son Seigneur. Celui qui voit les gens de la sorte, ne demandera rien aux gens, et ne mourra pas ses attentes et espoirs en eux. Il restera ferme sur l'Unicité d'Allah, la confiance qu'il place en Lui et Sa seigneurie. C'est pour cela que Hûd aleyhi wa salam a dit à son peuple :

« Je place ma confiance en Allah, Mon Seigneur et le vôtre. Il tient tout être vivant par son toupet. Mon Seigneur est certes sur une voie droite. »

Sourate Hûd, verset 56

Sa parole : **« Ton jugement s'accomplit sur moi, et en toute justice ce que Tu m'as décrété se réalise. »** comprend deux choses :

- **Premièrement :** la réalisation de ce qu'Il a prédestiné à Son serviteur.
- **Deuxièmement :** la louange et la justice d'Allah à qui appartient la royauté et la louange.

C'est la le sens de la parole de Son Prophète Hûd aleyhi wa salam : **« Il tient tout être vivant par sont toupet. »** Pui il dit : **« Mon Seigneur est certes sur une voie droite. »** C'est-à-dire qu'en plus d'être Celui qui possède, domine, dirige Ses serviteurs et tient leur toupet dans Sa Main, Il est sur une voie droite qui est la justice dans la manière dont Il les dirige. Il est donc sur une voie droite dans Ses Paroles, Ses actes, Sa prédestination, Ses ordres et interdictions, Sa récompense et Son châtiment. Tout ce dont Il nous informe est véridique, tout ce qu'Il a prédestiné est juste, tout ce qu'Il a ordonné est un bienfait, tout ce qu'Il a interdit contient un méfait. C'est par Son bienfait et Sa miséricorde qu'Il accorde une récompense à celui qui le mérite et c'est par Sa justice et Sa sagesse qu'Il châtie celui qui le mérite.

Allah ta'ala a différencié le Jugement (*Al-Hukm*) du décret (*Qadâ'*) et a défini le jugement par l'accomplissement et le Décret par la justice :

Son jugement comprend à la fois Son jugement religieux législatif et Son jugement universel prédestiné. Ces deux types s'accomplissent et se réalisent sur le serviteur qui y est soumis qu'il le veuille ou non. A la seule différence qu'il n'est pas possible de se soustraire au jugement universel, alors qu'il est possible de se soustraire au jugement religieux.

Le Décret lui est la réalisation et l'accomplissement de ce Jugement et il ne doit son existence qu'à l'accomplissement de ce dernier. C'est pour cela que le Prophète salla allahou aleyhi wa salam a dit : **« en toute justice ce que Tu m'as décrété se réalise. »** C'est-à-dire que le jugement que Tu as accompli et réalisé sur Ton serviteur n'est que justice émanant de Toi.

Quant au jugement, c'est ce qu'Allah azawajel décrète, et cela peut se réaliser ou non. Si c'est un jugement religieux, il se réalise sur le serviteur, et si c'est un jugement universel, si Allah ta'ala veut le réaliser, il s'accomplit, s'Il ne le réalise pas, Il l'écarte de lui.

Allah ta'ala réalise ce qu'Il décrète, alors que d'autres en dehors de Lui peuvent décréter ou vouloir une chose et pas pouvoir la réaliser. Alors qu'Allah décrète et réalise, à Lui appartient le Décret et la Réalisation.

Sa parole : **« en toute justice ce que Tu m'as décrété se réalise. »** comprend tout ce qu'Allah ta'ala a décrété pour Ses serviteurs de tout point de vue, que ce soit la santé, la maladie, la richesse, la pauvreté, les plaisirs, les souffrances, la vie, la mort, le châtiment, le pardon et d'autres choses encore. Allah ta'ala dit :

« Tout malheur qui vous atteint est dû à ce que vos mains ont accompli, et Il pardonne beaucoup. »

Sourate As-Shûrâ, verset 30

« Mais si un malheur les atteint pour ce que leurs mains ont perpétré..., l'homme est alors très ingrat ! »

Sourate As-Shûrâ, verset 48

Ainsi, tout ce qu'Allah azawajel décrète pour le serviteur est juste.

Si quelqu'un objecte : Pour vous la désobéissance survient par décret et volonté d'Allah, où est donc la sagesse dans sa réalisation, car la justice dans le châtiment qu'elle entraîne n'est pas apparente ?

Cette question est importante et sur ce point :

Un groupe (*Al-Jabriyyah*) a prétendu que la justice était ce qui était prédestiné et que l'injustice était impossible en soi, car selon eux l'injustice consiste à intervenir dans la propriété d'autrui, et Allah azawajel possède toute chose, donc tout ce qu'Il fait dans Sa création ne peut-être que juste !

Un autre groupe (*Al-Qadariyyah*) a prétendu au contraire que la justice consiste en ce qu'Allah azawajel ne châtie pas quelqu'un pour une chose qu'Il a décrétée et prédestinée pour lui (or étant donné qu'Allah châtie pour les péchés communs - châtiment qui ne peut être qu'un acte de bien - on en déduit que les péchés ne font pas partie de Son décret et de Sa prédestination). La justice consiste donc en ce qu'Il rétribue (l'auteur du) péché par un châtiment et un blâme dans ce monde ou dans l'autre !

Ils n'ont pas su concilier justice et destin (d'Allah), et ils ont prétendu que quiconque affirme l'existence du destin, ne peut affirmer celle de la justice, et qu'au contraire toute personne croyant en la justice ne peut croire au destin ! Ceci de la même manière qu'ils n'on pas su concilier Unicité d'Allah et confirmation de Ses Attributs. Ils ont prétendu qu'il n'était possible d'affirmer l'Unicité d'Allah qu'en niant Ses Attributs ! Leur unicité s'est donc transformée en négation (de Ses Attributs) et leur justice en un rejet du destin !

Quant à *Ahl As-Sunnah*, ils confirment les deux choses. Pour eux l'injustice consiste à placer une chose hors de l'emplacement qui lui convient, comme châtier celui qui obéissant ou n'a commis aucun péché. Allah ta'ala S'est déclaré innocent de cela en de nombreux endroits de Son Livre.

S'il est vrai qu'Allah ta'ala égare qui Il veut et décrète la désobéissance et l'égarement pour qui Il veut, cela reste en toute justice, car cet égarement et cet abandon survient là où il convient. Comment pourrait-il en être autrement alors que le Juste compte parmi les Noms magnifiques d'Allah, Celui dont tous les actes et jugements sont bien fondés, justes et vrais.

Allah azawajel a clairement exposé les chemins, envoyé les prophètes, révélé les Livres, balayé les deux prétextes, et établi les moyens de droiture et d'obéissance à travers l'ouïe, la vue et la raison, et c'est cela Sa Justice. Il accorde plus d'attention à qui Il veut, et décide de

Lui-même d'aider et d'accorder la réussite à qui Il veut, et c'est là Son bienfait. Il abandonne celui qui ne mérite pas Son succès et Son bienfait en l'éloignant de Lui, et en refusant de lui accorder la réussite. Il lui interdit Son bienfait sans le priver pour autant de Sa justice. Cela se fait de deux façons :

- La première : c'est la rétribution du serviteur pour s'être détourné de Lui, avoir obéi à son ennemi (Satan), s'être lié à lui et avoir oublié le rappel et la reconnaissance vis-à-vis d'Allah. Celui-ci mérite donc qu'Allah l'abandonne et s'éloigne de lui.
- Le deuxième : c'est lorsqu'Il le prive de Son bienfait dès le début, en raison du fait qu'Il sait que le serviteur ne reconnaîtra pas la valeur du bienfait de la droiture, ne Le remerciera pas pour cela, ne Le louera pas et ne L'aimera pas. Allah azawajel ne veut donc pas lui accorder Son bienfait car le réceptacle (le cœur du serviteur) n'y est pas disposé. Allah ta'ala dit :

« Ainsi, éprouvons-Nous (les gens) les uns par les autres, pour qu'ils disent : "Est-ce là ceux qu'Allah a favorisés parmi nous ?" N'est-ce pas Allah qui connaît mieux ceux qui sont reconnaissants ? »

Sourate Al-An'âm, verset 53

« Et si Allah avait reconnu en eux quelque bien, Il les aurait fait entendre. »

Sourate Al-Anfâl, verset 23

Et si Allah ta'ala décrète pour ces âmes l'égarement et l'obéissance, c'est en toute justice, de la même manière qu'Il a décrété de tuer le serpent, le scorpion et le chien enragé, même si ces animaux ont été créés ainsi.

Nous avons développé cette question dans notre grand livre sur le décret divin (*Al-Qadâ'*) et le destin (*Al-Qadar*).

Ce que nous voulons signifier est que la parole du Prophète salla allahou aleyhi wa salam : **« Ton jugement s'accomplit sur moi, et en toute justice ce que Tu m'as prédestiné se réalise. »** est une réfutation des deux groupes cités précédemment.

C'est une réfutation du groupe d'*Al-Qadariyyah* qui nie l'ensemble des décrets d'Allah ta'ala sur Son serviteur, et que les actes des serviteurs puissent s'accomplir par décret et prédestination d'Allah azawajel. Ce groupe prétend ainsi que le décret d'Allah se résume uniquement à Ses ordres et interdictions !

C'est aussi une réfutation du groupe d'*Al-Jabriyyah* qui prétend que tout ce qui est décrété est justice ! Si bien qu'il n'y a plus aucun profit dans sa parole : "en toute justice ce que Tu m'as prédestiné se réalise." pour eux la justice est tout ce qu'il est possible de faire et l'injustice ce qui est impossible en soi ! Pour eux, c'est comme si le Prophète salla allahou aleyhi wa salam avait dit : Ton décret s'accomplit et se réalise sur moi, répétant ainsi la première phrase ("Ton jugement s'accomplit sur moi").

Sa Parole : **« Je T'implore par tous Tes noms... »** Est une imploration d'Allah ta'ala par tous Ses Noms, ceux que le serviteur connaît et ceux qu'il ignore. C'est pour Allah azawajel la meilleure des implorations, par l'intermédiaire de Ses Attributs et Ses actes qu'indiquent Ses Noms.

Sa Parole : **« fais du Coran l'ondée printanière (*Ar-Rabî*) de mon cœur, la lumière de ma poitrine »** Ar-Rabî désigne la pluie qui fait revivre la terre (morte), comme le Coran fait revivre les cœurs.

Allah ta'ala a également comparé le Coran à la pluie, et Il a conjointement cité l'eau qui est source de vie et la lumière qui est source de luminosité et de rayonnement, de la même manière qu'Il les a conjointement citées dans Sa Parole :

« Il a fait descendre une eau du ciel qui s'écoule dans des vallées, selon leur taille. Le flot porte une écume semblable à celle produite en mettant de l'or ou de l'argent dans le feu pour réaliser des bijoux et des ustensiles. »

Sourate Ar-Ra'd, verset 17

« Ils ressemblent à ceux qui allument un feu ; et quand le feu a illuminé tout à l'entour, Allah fait disparaître leur lumière et les abandonne dans les ténébres où ils ne voient plus rien. Sourds, muets, aveugles, ils ne peuvent plus revenir (vers la vérité). (Ou comme ces gens qui) lorsque l'orage éclate, accompagné de ténèbres, de tonnerre et d'éclairs, se mettent les doigts dans les oreilles, terrorisés par le fracas de la foudre et craignant la mort. Et Allah encercle les mécréants de tous côtés. »

Sourate Al-Baqarah, versets 17 à 19

« Allah est la Lumière des cieux et de la terre. Sa lumière est semblable à une niche où se trouve une lampe. La lampe est dans un cristal, et ce cristal ressemble à un astre brillant ; son combustible vient d'un arbre béni : un olivier qui n'est ni d'orient ni d'occident dont l'huile semble éclairer sans même que le feu ne la touche. Lumière sur lumière. Allah guide vers Sa lumière qui Il veut. Allah propose aux hommes des exemples et Allah sait tout. »

Sourate An-Nûr, verset 35

« N'as-tu pas vu qu'Allah guide les nuages, puis Il les réunit et en fait un amas et tu vois alors la pluie en sortir ? Il fait descendre du ciel de la grêle issue de nuages grands comme des montagnes. Il en frappe qui Il veut et l'écarte de qui Il veut. Il s'en faut de peu que l'éclat de son éclair ne vous ôte la vue. »

Sourate An-Nûr, verset 43

Cette invocation comprend à la fois le fait qu'Il laisse revivre son cœur par l'ondée printanière que représente le Coran, et le fait qu'Il illumine son cœur. Ainsi, vie et lumière lui seront conjointement octroyées. Allah ta'ala dit :

« Est-ce que celui qui était mort et que Nous avons ramené à la vie, lui attribuant une lumière grâce à laquelle il marche parmi les gens, est pareil à celui qui est dans les ténèbres sans pouvoir en sortir ? »

Sourate Al-An'âm, verset 1222

La poitrine étant plus large que le cœur, la lumière parvenant à la poitrine s'étend jusqu'au cœur, car cette lumière ayant inondé le contenant, elle atteindra nécessairement le contenu (du cœur).

La vie du corps et de tous les membres dépendant du cœur, la vie s'étend à la poitrine, puis aux membres. C'est pour cette raison que le Prophète salla allahou aleyhi wa salam a demandé la vie du cœur par l'ondée printanière (*Ar-Rabî*) car elle en est le constituant principal.

La tristesse, l'angoisse et les soucis s'opposant à la vie et à l'illumination du cœur, le Prophète salla allahou aleyhi wa salam a demandé qu'ils se dissipent par le Coran, ce qui est plus à même d'empêcher qu'ils ne se reproduisent. Et si ces maux disparaissent par (la joie) procurée par la santé, les biens de ce monde, les honneurs, une épouse ou un enfant, ils se reproduiront finalement dès lors que les premiers auront disparus.

Si les malheurs atteignant le cœur sont liés à un évènement passé, ils amènent la tristesse. S'ils sont liés à un évènement futur, ils provoquent l'angoisse, et s'ils sont liés à un évènement présent, ils causent les soucis. Et Allah est le plus Savant.

Méditer sur les messages du Coran

Médite sur le message du Coran, tu y verras un Roi à qui appartient toute chose et toute la louange. Toute affaire est entre Ses mains, provient de Lui et revient vers Lui. Etabli sur son Trône, rien ne Lui échappe dans Son Royaume, Il sait ce qu'il y a dans les âmes de Ses serviteurs, Il connaît leurs secrets et ce qu'ils déclarent au grand jour. Il dirige Seul Son Royaume, Il entend, Il voit, donne et prive, récompense et châtie, honore et avilit, crée et nourrit, fait vivre et nourrit, faire vivre et mourir, prédestine et décrète. Toute chose, grande ou petite, vient de Lui, pas une fourmi ne se déplace sans Sa permission, et aucune feuille ne tombe sans qu'Il ne le sache.

Médite sur la manière dont Il magnifie, loue et fait les éloges de Sa Personne. Il conseille Ses serviteurs et leur indique ce qui les mènera au succès et à la réussite, Il les y encourage et les met en garde contre ce qui causera leur perte. Il Se fait connaitre d'eux par Ses Noms et Attributs d'Allah, et Se fait aimer d'eux par Ses Bienfaits et largesses. Il leur rappelle ainsi Sa conséquence de rendre Ses bienfaits plus complets encore. Il les avertit également de son courroux, Il leur rappelle les bienfaits qu'Il leur a réservés s'ils Lui obéissent, et le châtiment qu'Il leur a préparé s'ils Lui désobéissent.

Il les informe du sort qu'Il a réservé à Ses alliés et Ses ennemis, et de la fin de chacun d'entre eux. Il loue Ses alliés et Ses actes pieux et les meilleurs de leurs attributs, et blâme Ses ennemis par les pires de leurs actes et leurs plus horribles attributs. Il donne des exemples, multiplie les preuves et les évidences, Il répond aux ambiguïtés de Ses ennemis de la meilleure façon, confirme la parole du véridique et montre la fausseté du menteur.

Il ne dit que la vérité et guide vers le chemin droit, Il appelle vers la Demeure de la Paix et décrit ses caractéristiques, sa beauté et ses bienfaits. Il met en garde contre la demeure de la perdition et décrit ses châtiments, sa laideur et ses peines. Il rappelle à Ses serviteurs leur pauvreté face à Lui, le grand besoin qu'ils éprouvent à Son égard de tout point de vue, et qu'ils ne peuvent se passer de Lui, serait-ce le temps d'un clin d'œil. Il leur rappelle qu'Il n'a pas besoin d'eux, d'aucune créature, et qu'Il est le Riche qui n'a besoin de personne, alors que tous éprouvent le plus grand besoin à Son égard. Personne n'obtient le plus petit bien si ce n'est par Sa grâce et Sa miséricorde, et personne n'est touché par le plus petit mal si ce n'est par Sa justice et Sa sagesse.

Le serviteur remarquera aussi dans les propos de Son Seigneur qu'Il réprimande Ses bien-aimés de la plus douce des façons et que, malgré tout, Il efface leurs faux-pas, pardonne leurs erreurs, accepte leurs excuses, rectifie leur corruption, les défend, les soutient, les conseille, Se porte garant de leurs intérêts, les sauve de toute affliction et tient envers eux Sa promesse. Il est leur Allié et ils n'ont en dehors de Lui aucun allié, Il est leur Véritable Maître, leur Secoureur contre leurs ennemis, quel bon Maître et quel bon Secoureur !

Si par le biais du Coran les cœurs parviennent à contempler ce Roi, Immense, Miséricordieux, Généreux et Beau, comment peuvent-ils ne pas L'aimer, se concurrencer pour se rapprocher de Lui, user de leur temps dans le but de susciter Son affection, L'aimer plus que tout autre chose et préférer Sa satisfaction à celle de tout autre ? Comment les cœurs peuvent-ils ne pas se consacrer à Son rappel et faire de Son amour, du désir qu'Ils lui portent et de Sa compagnie, leur nourriture, leur aliment et leur remède, tel que s'il venait à manquer, les cœurs se corrompraient, périraient et ne tireraient aucun profit de leur vie !

Réflexion sur la sourate At-Takâthur - La course aux richesses

Allah ta'ala dit :

« La course aux richesses vous distrait, jusqu'à ce que vous visitiez les tombes. Mais non ! Bientôt, vouss saurez ! Encore une fois ! Bientôt, vous saurez ! Si seulement vous saviez de science certaine, [vous ne seriez pas distraits]. Et vous verrez l'Enfer. Certes, vous le verrez avec l'oeil de la certitude. Puis, vous serez interrogés ce jour-là sur les bienfaits. »

Sourate[2] At-Takâthur

[2] Sourate 102.

Cette sourate est dédiée exclusivement à la promesse, l'avertissement et la menace [d'Allah], elle est donc une exhortation suffisante pour ceux qui la comprennent.

Lorsqu'Allah ta'ala dit **« La course aux richesses vous distrait »** cela signifie que vous ne serez pas excusés pour cette distraction, car la distraction est de deux types : volontaire et involontaire. Si elle est volontaire, la personne est responsable et si elle est involontaire, la personne est excusée, comme dans la parole du Prophète salla allahou aleyhi wa sala à propos d'Al-Khaîsah (vêtement comportant des motifs qui ont distrait le Prophète salla allahou aleyhi wa sallam) [qu'on lui a offert et qu'il portait lors de la prière] : **« Il m'a distrait dans ma prière. »** [Rapporté par Al-Bukhari (373), et Muslim (556)]

Ce type de distraction est une forme d'oubli, comme dans le hadith : **« Le Prophète salla allahou aleyhi wa salam a été distrait [au point d'en omettre la présence] de l'enfant. »** [Rapporté par Al-Bukhari (6191), et Muslim (2149)]

On dit en arabe : *"se distraire avec une chose"*, lorsque l'esprit s'en occupe, ou *"être distrait à l'égard d'une chose"* lorsque l'esprit n'y est pas attentif.

La distraction concerne le cœur et l'amusement concerne les membres, c'est pour cela qu'on les mentionne souvent conjointement.

C'est pour cela que Sa Parole : **« La course aux richesses vous distrait »** est un blâme plus fort que dire : "La course aux richesses vous occupe". De la même manière qu'un ouvrier peut utiliser ses membres pour le travail sans que son cœur ne soit distrait par ce travail. La distraction consiste [à la fois] à être inattentif et à se détourner.

At-Takâthur [la course aux richesses] est une [forme verbale] tirée de Al-Kathrah [l'abondance] qui désigne la rivalité les uns envers les autres [dans l'acquisition de biens]. Allah ta'ala a volontairement omis de citer ces richesses pour qu'elles gardent une portée générale et que toute rivalité du serviteur envers d'autres - en dehors de la concurrence dans l'obéissance à Allah et Son Messager, et dans ce qui est profitable au Jour de la résurrection - soit concernée par le blâme.

Cette concurrence touche toute chose : les biens, les honneurs, le pouvoir, les femmes, les discussions, la science - surtout s'il n'en a pas besoin -, mais aussi les livres, les écrits [inutiles], le fait d'aborder des problèmes imaginaires, de réfléchir à leurs conséquences et aboutissement.

Cette concurrence consiste à vouloir plus que ce que possèdent les autres, et cela est blâmable, sauf dans ce qui rapproche Allah azawajel. Dans ce cas, on la nomme concurrence et compétition dans le bien.

'Abd Allah ibn As-Shikhkhîr rapporte qu'il est arrivé chez le Prophète salla allahou aleyhi wa sala alors que celui-ci récitait : **« La course aux richesses vous distrait". Il dit : "Le fils d'Adam dit : Mes biens ! Mes biens ! Alors que tu ne tires profit de tes biens que dans ce que tu as donné en aumône, consommé en nourriture, et usé comme habits. »** [Rapporté par Muslim.]

Pour les clairvoyants

- Celui qui ne tire par profit de sa vue ne tirera profit de son ouïe. Un voile [de respect] sépare le serviteur d'Allah ta'ala, tout comme un voile [de respect] sépare le serviteur des gens. Quiconque déchire le voile le séparant d'Allah azawajel, verra Allah déchirer le voile le séparant des gens.

- Le serviteur a un Seigneur qu'il rencontrera et une maison où il habitera. Il convient donc qu'il cherche à satisfaire son Seigneur avant de Le rencontrer et à meubler sa maison avant d'y habiter.

- La perte de temps est pire que la mort, car la perte de temps te sépare d'Allah ta'ala et de l'au-delà, alors que la mort te sépare du monde et de ses habitants.

- Tout ce bas monde, de son commencement à sa fin, ne vaut pas détresse d'une seule heure [en enfer], alors que dire de la détresse éternelle ?

- Ce qui est aimé aujourd'hui sera suivi par ce qui est détestable demain, et ce qui est détestable aujourd'hui sera suivi par ce qui est aimé demain. (C'est-à-dire : Profiter des plaisirs éphémères de ce bas monde que l'on aime, aura pour conséquence un châtiment détestable dans l'au-delà. Et priver son âme de ce bas-monde - chose qu'elle déteste- lui fera gouter aux douceurs de l'au-delà. Et Allah est plus savant.

- Le plus grand profit en ce monde est de constamment occupé l'âme par ce qui est prioritaire et ce qui lui sera le plus utile lorsqu'elle sera ressuscitée.

- Comment peut-on dire d'une personne qu'elle est raisonnable quand elle vend le Paradis et tout ce qu'il contient pour les plaisirs d'un instant.

- Le sage quitte ce monde sans avoir assouvi son désir concernant deux choses : pleurer sur son sort et louer son Seigneur.

- Lorsque l'on craint une créature, on la fuit et s'éloigne d'elle. Quant au Seigneur, lorsqu'on Le craint, on cherche Sa compagnie et à se rapprocher de Lui.

- Si la science sans mise en pratique avait été d'une quelconque utilité, Allah azawajel n'aurait pas blâmé les rabbins des Gens du Livre. Et si les actes d'adoration sans sincérité avaient été d'une quelconque utilité, Allah azawajel n'aurait pas blâmé les hypocrites.

- Repousse les pensées furtives, car si tu ne le fais pas elles deviendront des idées fixes. Repousse également les idées fixes, car si tu ne le fais pas elles deviendront des désirs. [Si cela arrive], combats-les car si tu ne le fais pas ils deviendront une volonté ferme que tu devras combattre à son tour, sinon elle se concrétisera par un acte. [Si cela arrive] et que tu n'y remédies pas [immédiatement] par un acte opposé [pieux], cela deviendra une habitude qu'il te sera alors difficile d'abandonner.

La piété a trois degrés :

- **Le premier** : préserver le cœur et les membres des péchés et des choses illicites.

- **Le deuxième** : les préserver des choses détestables [mais n'atteignant pas le degré de l'illicite].

- **Le troisième** : se préserver du superflu et de ce qui ne nous regarde pas.

Le premier degré donne la vie au serviteur, le deuxième lui donne la santé et la force, et le troisième lui accorde la joie, la gaieté et le bonheur.

Défendre une vérité qui manque de clarté
Ne fait qu'amoindrir le nombre de ses partisans
D'aucuns sont incapables de comprendre certains détails
Et d'adopter l'avis le plus clair au détriment du plus précis

C'est grâce à Allah que j'atteins mes objectifs et les réalise
Et non par moi-même ou par l'intermédiaire d'un homme
Lorsque parfois le désespoir manque de m'anéantir
vient alors promptement l'espoir, chassant le désespoir

- Celui qu'Allah ta'ala a créé pour le Paradis ne cessera de recevoir ses présents qui sont les choses pénibles, et celui qu'Allah a créé pour l'Enfer ne cessera de recevoir ses présents que sont les désirs.[3]

- Lorsque Adam aleyhi wa salam a chercher à accéder à l'immortalité au Paradis par le biais de l'arbre, il a été condamné à en sortir. Et lorsque Yusuf aleyhi wa salam a voulu sortir de prison par le biais de son compagnon de cellule qui avait fait un rêve, il est resté en prison plusieurs années encore. [Il ne faut donc s'en remettre qu'à Allah azawajel].

- Lorsque le serviteur est atteint par un événement prédestiné détestable, il peut y avoir six signes :

1) L'unicité d'Allah, car Allah ta'ala est Celui qui lui a prédestiné cette chose et l'a créée. Or, ce qu'Allah veut survient et ce qu'Il ne veut pas ne peut avoir lieu.

2) La justice d'Allah dans l'accomplissement de Son jugement sur le serviteur et la justice dans ce qu'Il lui a décrété.

3) La miséricorde d'Allah dans cet événement qu'il a prédestiné, miséricorde qui l'emporte sur Sa colère et Sa vengeance. Et cet événement, même s'il est désagréable en apparence, recèle la miséricorde divine.

---

[3] Référence au hadith rapporté par Muslim dans lequel le Prophète salla allahou aleyhi wa sallam a dit : **« Le Paradis est entouré de choses pénibles, et l'Enfer est entouré de désirs. »**

4) La sagesse d'Allah qui a impliqué cet événement, qui n'a pas été prédestiné inutilement et décrété en vain.

5) La louange d'Allah à qui revient la louange parfaite pour cet événement de tout point de vue.

6) La servitude du fidèle qui n'est qu'un serviteur de tout point de vue et subit les jugements et décrets de son Maître, car il est Sa Possession et Son serviteur. Allah ta'ala le dirige sous Ses règles universelles et Ses règles religieuses. Le serviteur subit donc ces règles [et ne peut s'y soustraire].

- Le manque de succès, la corruption de la réflexion, la dissimulation de la vérité, la corruption du cœur, la perte de la notoriété, la perte de temps, la répulsion éprouvée par les créatures à l'égard du serviteur, la solitude dont il souffre car éloigné de son Seigneur, les invocations non exaucées, la dureté du cœur, la disparition de la bénédiction dans la subsistance et le temps écoulé, la privation de la science, l'avilissement, l'humiliation par l'ennemi, l'oppression de la poitrine, la mise à l'épreuve par la mauvaise compagnie qui pervertit le cœur et fait perdre du temps, l'angoisse et les soucis continuels, la gêne et l'assombrissement de vie de tous les jours.....

[tout cela] naît de la désobéissance et de la négligence du rappel d'Allah, de la même manière que la plante naît de l'eau et de l'incendie du feu, alors que l'obéissance engendre le contraire [de tout ce qui a été cité].

TABLE DES MATIERES